

**CONSEIL MUNICIPAL du 17 DÉCEMBRE 2024 à 20 h 00**  
**PROCES-VERBAL**

**Étaient présents :** M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DEMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme.

**Étaient excusés :** M. GRANGE Mickaël

**Étaient absents :** M. RAVISSE Philippe

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération :** 9

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal de la séance du 26/11/2024,
3. GBA : modification convention prestation assainissement,
4. Délibération « modification tableau des emplois »
5. Devis « maîtrise d'œuvre cheminement doux »,
6. Compte-rendu réunion « des vergers dans nos communes »,
7. Point sur distribution « Courtes infos » & « colis CCAS »,
8. Finalisation « cérémonie des vœux »,
9. Informations et questions diverses.

**1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. CLERC Jérôme

**2. PROCES-VERBAL DU 26/11/2024 :** il sera proposé à la prochaine réunion.

**3. GBA : MODIFICATION CONVENTION PRESTATION ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre du renouvellement de la convention de prestations communales 2025-2027 en matière d'eau et d'assainissement conclue entre Grand Bourg Agglomération et la commune, le groupe de travail « Voirie et Assainissement » de la Conférence Territoriale Bresse, a initié plusieurs réunions sur ce sujet. Ces échanges ont permis de faire remonter quelques points d'ajustements techniques de la convention et son annexe ainsi qu'un sujet de revalorisation du forfait fixé jusqu'à présent (pour rappel : 35K€/ETP).

➤ Aussi, il est nécessaire d'attendre que GBA transmettre la nouvelle mouture de cette convention pour délibérer.

**4. DÉLIBÉRATION « MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ » : OUVERTURE DU POSTE DE « SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE » AU CADRE D'EMPLOIS DE REDACTEURS TERRITORIAUX (catégorie B)**

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a entendu favoriser la promotion interne des agents de catégorie C exerçant ou souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie. A cette fin, deux dispositifs sont prévus :

- D'une part, dans le cadre d'un « plan de requalification » valable jusqu'au 31 décembre 2027, elle permet aux agents exerçant d'ores-et-déjà les fonctions de secrétaire général de mairie d'être promus en catégorie B, sans qu'une proportion de poste ouvert à la promotion soit préalablement déterminée, permettant ainsi de déroger au principe de contingentement de la promotion interne fixé par l'article L. 523-1 du code général de la fonction publique.



- D'autre part, un dispositif pérenne de « formation-promotion » est créé. Cette mesure, dérogeant elle aussi au principe du contingentement, permet aux agents territoriaux de catégorie C souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie d'être promus en catégorie B après avoir suivi une formation qualifiante sanctionnée par un examen professionnel. En outre, la loi du 30 décembre 2023 instaure une obligation de formation au premier emploi, qui s'applique à tout membre d'un des cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial, de rédacteur territorial et d'attaché territorial, ayant vocation à exercer l'emploi de secrétaire général de mairie.

Enfin, la loi a prévu qu'à compter du 01/01/2028, dans les communes de moins de 2 000 habitants, seuls des agents catégorie B pourront être nommés aux fonctions de secrétaire général de mairie. Les fonctionnaires territoriaux catégorie C ne pourront donc plus être nommés sur ces fonctions à partir de cette date.

Les dispositions contenues au décret n°2024-826 du 16 juillet 2024, articles 1 et 2, viennent préciser les conditions d'application du « plan de requalification » des agents exerçant d'ores-et-déjà la fonction de secrétaire général de mairie en catégorie B, prévu par l'article 2 de la loi du 30 décembre 2023 susvisée.

Considérant que le tableau des emplois de la commune de Courtes comporte un emploi administratif de secrétaire général de mairie à temps non complet de 14 heures 30 minutes hebdomadaires, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant qu'en application des dispositions contenues dans la loi du 30 décembre 2023 et du décret du 16 juillet 2024 susvisées, il convient d'ouvrir le poste de secrétaire général de mairie au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Le maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents de la commune de COURTES.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité ;

- **DÉCIDE** d'ouvrir le poste de secrétaire général de mairie, aux grades d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ainsi qu'au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (B) ;

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

## **5. DEVIS « MAITRISE D'ŒUVRE CHEMINEMENT DOUX »**

Trois cabinets d'étude ont répondu à la demande de propositions chiffrées pour la mission de maîtrise d'œuvre « cheminement doux ». Chacun a pu comparer le détail des missions proposées ainsi que le montant des honoraires correspondants à chaque phase du projet.

➤ Le choix du cabinet INFRATECH est privilégié mais il est nécessaire de demander des précisions sur la phase « avant-projet » avant de délibérer.

## **6. COMPTE-RENDU REUNION « DES VERGERS DANS NOS COMMUNES »**

Un dossier a été déposé courant octobre pour la création d'un verger derrière la salle polyvalente, à côté des arbres fruitiers existants et à proximité du puits. Le dossier de la commune de Courtes a été retenu, et lors d'une rencontre avec Mme Chambard, coordinatrice, la liste des arbres à planter a été réajustée.

Les arbres sont fournis par des producteurs locaux et à prendre directement chez eux, début mars.

Par ailleurs, une mobilisation de la population est nécessaire pour la réussite de ce projet, à savoir :



➤ Organiser une réunion publique ;

➤ Communiquer pour informer, impliquer, solliciter des personnes pour aider à la plantation et à l'entretien du verger ;

➤ participer aux formations sur la conception, la réalisation, le suivi pour la pérennité du projet.

## **7. POINT SUR DISTRIBUTION « Courtes info » & « colis CCAS »**

➤ Le « Courtes info » a été distribué le 10 décembre 2024 dans les boîtes aux lettres.

➤ Samedi 14/12/2024, 30 colis ont été distribués, par les membres du CCAS (Comité Consultatif d'Action Sociale) à 7 couples et 23 personnes seules (de 75 ans et plus). La valeur moyenne est de 53 € pour les couples et 37 € pour 1 personne seule. Les bénéficiaires apprécient chaque année cette distribution, qui est privilégiée par rapport à un repas.

## **8. FINALISATION « CÉRÉMONIE DES VŒUX »**

\* M. Paul CHAGNARD se charge de commander la boisson et les mises en bouche pour le vin d'honneur.

\* Lors de cette cérémonie, le logo de la commune sera présenté à la population. Le logo sera présent sur tous les supports de communication (courriers/emails/site internet, etc...) et un porte-clés à cette effigie sera distribué (2/foyer) à la population.

\* Avec l'invitation aux vœux, les habitants de Courtes découvriront les 3 propositions de gentilé retenues par les élus. Chaque habitant pourra voter à cette occasion, et le nom des habitants de Courtes sera connu à l'issue du discours.

## **9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

• La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu LUNDI 20/01/2025, et le planning 2025 sera transmis ultérieurement.

• L'entreprise Burtin a effectué les travaux de remise en état du puits, qui aurait une profondeur de 10 m et 4 m d'eau. Pour finir les abords, Philippe PEULET devra mettre des cailloux autour.

• Dans le cadre d'une mobilisation citoyenne, au même titre que le chantier participatif pour le verger, M. le Maire réitère sa proposition d'une matinée « nettoyage des abords des voies communales ». Cette démarche pourrait être commune avec Vernoux ➤ prévoir une date sur 2025.

Le secrétaire de séance,  
J. CLERC



Le Maire,  
T. PALLEGOIX

